

Envoyé en préfecture le 02/04/2021 REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPA Reçu en préfecture le 02/04/2021 Affiché le ID: 024-200040392-20210318-DDB2021_009-DE

LE GRAND PERIGUEUX 1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DDB2021 009

Nombre	
de membres du bureau	
en exercice	54
Présents	46
Votants	50
Pouvoirs	4

Date de convocation du Bureau communautaire délibérant du Grand Périgueux le

LE 18 mars 2021, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment convogué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

SUBVENTION À LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT DE DORDOGNE - POINT DELIBERANT

PRESENTS:

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. JAUBERTIE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CAREME, Mme DOAT, M. NOYER, M. MARSAC, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S):

M. REYNET, M. MALLET, M. VIROL, M. CHANSARD

POUVOIR(S):

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES Mme SALOMON donne pouvoir à Mme GONTHIER M. GUILLEMET donne pouvoir à M. NOYER

M. SERRE donne pouvoir à M. PASSERIEUX

Reçu er

Envoyé en préfecture le 02/04/2021 Reçu en préfecture le 02/04/2021 2021 2009

SUBVENTION À LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEME DELIBERANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ses pouvoirs.

Considérant que comme les années passées, La fédération de Dordogne de la Confédération Nationale du Logement (CNL24) a sollicité l'agglomération du Grand Périgueux pour une subvention de fonctionnement de 2.500 € pour cette année 2021.

Que la CNL 24 coordonne plusieurs amicales de locataires au sein du parc social sur Coulouneix-Chamiers et Périgueux. Selon ses statuts, cette fédération a pour but de :

- « défendre l'intérêt général en menant l'action nécessaire à la réalisation de tout ce qui a trait à la définition d'une politique sociale de l'habitat (...);
- d'agir pour orienter les définitions d'urbanisme et d'environnement dans le cadre d'une amélioration et d'une protection sociale du cadre de vie des familles ;
- d'affirmer, en tant que représentant des usagers de l'habitat et de la consommation, sa volonté de participer à tous les échelons, aux organismes officiels chargés d'élaborer ou d'appliquer une politique d'habitat, de urbanisme, de la consommation, de l'environnement et de l'aménagement du cadre de vie».

Qu'avec ces objectifs, et malgré la crise sanitaire, la CNL 24 a rencontré près de 180 ménages en 2020 et a été sollicité sur différentes thématiques (plus de 600 appels, près de 2000 mails et 130 courriers) : état des lieux, congés des locataires, logements insalubres, dépôts de garantie non restitués, versification des factures de régulation des charges locatives, etc.... L'association est soutenue, depuis de nombreuses années par le conseil Départemental par une subvention de 2.000 €/an.

Qu'en 2020, la CNL avait pour projet d'organiser plusieurs évènements permettant de favoriser le lien social sur les quartiers et d'informer les locataires sur leurs droits et leurs devoirs (mardis de l'amitié, fête des voisins, Journée nationale des habitants, organisation de permanences dans les communes, etc.) : ces évènements, compte-tenu du contexte sanitaire , n'ont pas pu avoir lieu. Il n'est, semble t'il, fait aucun projets d'évènements festifs ou conviviaux sur 2021.

Considérant que la CNL 24 a été un partenaire lors de l'élaboration du PLH 2017-2012 et une des actions du PLH consacrée à la participation des habitants aux actions et à l'évaluation de la politique de l'habitat de l'agglomération, prévoit la participation des représentants des locataires, dont la CNL24.

Que par ailleurs, la CNL24 participe également à la démarche engagée par le Grand Périgueux sur une politique d'attribution de logements sociaux au niveau intercommunal, via la Conférence Intercommunale du Logement.

Que néanmoins, l'action du PLH consacrée à la participation est dotée d'une enveloppe financière de 2.500 €/an et d'autres moyens seront nécessaires à la réalisation d'enquêtes, ou autres actions de collectes de la parole des habitants et de concertation.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ:

Reçu en préfecture le 02/04/2021 2021 2009

Envoyé en préfecture le 02/04/2021



ID: 024-200040392-20210318-DDB2021_009-DE

Décide d'accorder une subvention de 1.000 € à la CNL24 pour l'Affichée 2021 ;

Autorise le Président à signet tous documents relatifs à cette subvention.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 02/04/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 02/04/2021	Périgueux, le 02/04/2021
	Le Président, Jacques AUZOU